

COMMISSION ECB du CNPN du 27 MAI 2021

Avis sur le 1^{er} PNA 2021-2030 en faveur de la Couleuvre de Mayotte (*Liophidium mayottensis*)



Le CNPN salue l'initiative et l'important travail réalisé. Constat est fait que les progrès sont considérables dans la connaissance des reptiles de Mayotte et des Comores.

Après l'exposé des promoteurs du PNA sur la Couleuvre de Mayotte (*Liophidium mayottensis*), les questions du CNPN portent sur deux points d'organisation principaux :

- qui sera l'opérateur du PNA aux côtés de l'animation effectuée par la DEAL de Mayotte ?
- quelle sera la durée du PNA ? 10 ans ?

Mais, avant de répondre à ces questions, est-il bon de revenir sur les motivations du PNA sur cette espèce de reptile endémique mahorais.

Toutes les espèces de faune endémiques de Mayotte, ayant le statut "en danger critique" ou "en Danger" dans la liste rouge nationale de l'UICN, méritent de bénéficier d'un PNA selon les principes de la loi sur la reconquête de la biodiversité de 2016.

Les connaissances sur la répartition de l'espèce dans l'archipel sont fragmentaires (70 observations), mais l'espèce se retrouve sur les îles, comme sur différents endroits de Mayotte, donc difficile à relier à un seul type d'habitat naturel particulier, car elle peut coloniser des milieux boisés, mais aussi altérés. Il existe quatre serpents endémiques à Mayotte, dont deux aveugles.

Les raisons des menaces sur l'espèce sont diverses et, sans qu'aucune à ce jour, ne prenne le pas sur d'autres. Sont cités :

- la prédation par les mammifères domestiques (chats, chiens, rats...) ou sauvages (hérissons, civettes...) ou encore des oiseaux type ardéidés ?
- l'homme, qui a une peur bleue des serpents à Mayotte. A ce propos, comment allez-vous toucher les habitants "ruraux" de l'île ?
- les compétitions intra et interspécifiques entre les espèces...

Le plan proposé du PNA comprend 5 objectifs principaux, 14 actions interconnectées, 57 activités dont :

- l'amélioration des connaissances sur l'espèce afin de déterminer les facteurs principaux de régression de l'espèce, y compris anthropiques,
- la sensibilisation, la communication, l'information et la formation des différents acteurs qui sont susceptibles de la rencontrer sur le terrain,
- se donner les moyens d'engager l'ensemble des actions via les fonds européens, les fonds nationaux et locaux, les fondations...
- parer aux urgences de la conservation de l'espèce et des milieux naturels qu'elle fréquente,
- mobiliser l'ensemble des informations disponibles et créer un réseau d'observateurs réguliers pour améliorer la gestion de l'espèce.

Pour le CNPN, il est urgent de réunir les acteurs concernés autour d'un comité de suivi du plan, pour bâtir une stratégie de conservation de l'espèce sur le moyen et le long terme. La SHF apporte son concours notamment grâce à son réseau SOS serpents.

Pour revenir aux deux questions initiales, il est avant tout urgent de déterminer le couple animateur-opérateur du plan sur lequel reposent les clés du succès du PNA.

Pour ce qui concerne la durée du premier plan, il ne paraît pas raisonnable pour le CNPN de s'écarter des pratiques habituelles en la matière, qui veut que le premier PNA ait une durée de 5 ans, le temps d'asseoir l'exercice, de stabiliser les points incertains dans le programme d'actions à engager et mieux définir la place des différents acteurs.

Il paraît évident comme pour tout bon PNA, qu'il soit fait appel à des scientifiques pour accompagner et guider le programme.

La durée à 5 ans du PNA nécessite d'ajuster le plan d'actions et d'activités en conséquence, mais n'empêche pas les animateurs/opérateur d'engager des actions et des programmes de conservation à plus long terme (programmes LIFE...), bien au contraire, à partir du moment où ils se situent dans la logique et dans la philosophie du PNA.

Ce sont les raisons qui amènent le CNPN à donner un avis favorable au plan national d'action en faveur de la Couleuvre de Mayotte, tel que proposé aux conditions susmentionnées.



Michel METAIS
Président de la Commission ECB